

LES NORMES IFRS POUR L'ASSURANCE

Appliquer les normes comptables IFRS dans le secteur de l'assurance

2 JOURS, 14 HEURES

FINANCE / SOLVABILITÉ
II

CODE :
AFI22

Objectifs de la formation

- Cerner les règles se rapportant aux états financiers IFRS des compagnies d'assurance
- Appréhender les concepts généraux des différentes normes applicables aux opérations courantes
- Appliquer les normes spécifiques, IFRS 9 et IFRS 17 dans le secteur de l'assurance
- Analyser des comptes consolidés de groupe d'assurances

Parmi nos formateurs

- KABBOURI Omar
Formateur,

Public concernés

- Directions comptables ou financières, Consolideurs et Responsables du reporting comptables et prudentiels, Commissaires aux Comptes

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 1 650,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 755,00 €HT

Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) permettent d'harmoniser la présentation des états financiers et de faciliter ainsi la comparaison entre différentes entreprises et marchés. Les entreprises d'assurance et de réassurance ont l'obligation réglementaire d'appliquer ces normes qui présentent des particularités importantes pour l'assurance. Cette formation permet de développer ses compétences en comptabilité et reporting financier afin de produire et interpréter une information financière transparente, fiable et en conformité avec la loi.

Appréhender les principes structurants des états financiers IFRS du secteur de l'assurance

- Exprimer les principes fondamentaux qui guident l'élaboration des normes IAS- IFRS

- Expliquer les exigences de la norme IAS 1 présentation des états financiers
- Analyser les informations sectorielles spécifiques au domaine de l'assurance
- Expliquer les principes de la norme IFRS 13 relatifs à l'évaluation à la juste valeur

ATELIER Quiz individuel de connaissance | Les éléments des états financiers

CAS PRATIQUE Cas pratique en sous-groupes | Présentation des comptes de groupe d'une compagnie d'assurance

ATELIER Étude de cas collective | Rapports financiers d'entreprises d'assurance vie et non-vie

Identifier les normes IFRS communes à tous les secteurs

Expliquer les principes d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations selon les normes IFRS

- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 38 Immobilisations incorporelles
- IAS 36 Dépréciations

Expliquer les particularités liées à la comptabilisation des immeubles de placement conformément à la norme IAS 40

- Évaluation à la juste valeur
- Opérer la distinction avec l'évaluation au coût historique

Analyser les exigences de la norme IAS 37 concernant la comptabilisation des provisions

- Distinguer les provisions des passifs éventuels
- Diagramme de décision IAS 37

Expliquer les principes de la norme IFRS 16 relative à la comptabilisation des contrats de location

- Présentation de la norme et de ses évolutions
- Principe de comptabilisation

Analyser les directives de la norme IFRS 15 Produits issus des activités courantes

- Les 5 étapes de la norme

ATELIER Quiz individuel de connaissance | Immobilisations en IFRS

CAS PRATIQUE Cas pratique en sous-groupes | IAS 16, IAS 40, IAS 36 Comptabilisation d'une réévaluation et d'une dépréciation d'une immobilisation corporelle

ATELIER Étude de cas collective | IFRS 16 Comptabilisation chez le preneur d'un contrat de location

Classer, valoriser et comptabiliser les instruments financiers selon IFRS 9 dans l'assurance

- Identifier les changements majeurs dans l'approche de classification et d'évaluation des instruments financiers
 - Expliquer les différences entre les normes IAS 39 et IFRS 9
 - Appréhender le choix du business model et le test SPPI dans la classification des actifs financiers
 - Distinguer les catégories d'instruments financiers (actifs financiers, passifs financiers) selon les règles de la norme IFRS 9
 - Expliquer le modèle de dépréciation selon IFRS 9 : le modèle ECL des pertes de crédit
 - Définir la comptabilité de couverture et son rôle dans la gestion des risques financiers
-

ATELIER Simulation individuelle | Classification des Instruments Financiers

Traiter les contrats d'assurance selon la nouvelle norme IFRS 17

- Identifier les éléments distincts d'un contrat et leur traitement comptable : la séparation des composantes d'un contrat d'assurance
 - Analyser les modifications introduites par IFRS17 par rapport à IFRS 4
 - Comparer les exigences d'IFRS 17 avec celles de Solvency II
 - Expliquer les trois modèles d'évaluation des passifs d'assurance BAA, PAA et BFA
 - Identifier les interactions entre les normes IFRS 17 et IFRS 9
 - Appréhender la présentation des contrats d'assurance dans les états financiers conformément à la norme IFRS 17
 - Mesurer les effets des variations des passifs d'assurances sur le compte de résultat et sur les autres événements du résultat global
 - Définir l'option OCI et son utilisation dans le contexte d'IFRS 17
-

ATELIER Mise en situation collective | Comptabilisation d'un portefeuille profitable et onéreux

Cerner les principes comptables relatifs aux impôts sur le résultat et aux impôts différés.

- Définir les impôts différés et la notion de différences temporaires
 - Comptabiliser les impôts différés actifs et passifs, présenter au Bilan
 - Établir la preuve d'impôt
-

ATELIER Étude de cas en binôme | Calcul des impôts différés liés aux provisions techniques d'assurance

Comptes consolidés des sociétés d'assurances

- Appréhender les principes comptables liés aux regroupements d'entreprises et à l'acquisition du contrôle (IFRS 3)
 - Expliquer les différentes méthodes de consolidation (contrôle exclusif, contrôle conjoint, influence notable) : normes (IFRS 10, IFRS 11, IAS 28)
 - Savoir procéder aux ajustements nécessaires pour consolider les états financiers de filiales étrangères
 - Savoir comment convertir (IAS 21) les états financiers des entités étrangères et traiter les conversions dans un environnement hyper inflationniste (IAS 29)
-

CAS PRATIQUE Cas pratique individuel sous excel | Conversion des entités étrangères à travers le cas de deux filiales appartenant à un même groupe de consolidation

Fin de la séance : quiz d'évaluation de fin de formation

Synthèse des principaux enseignements et revue globale des principales écritures

Dates

Paris Classe virtuelle

19-20/11/2024 19-20/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.